

RENOUVELER OU NON SON CERTIFICAT MÉDICAL

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée est exigée tous les trois ans (soit un renouvellement de licence sur trois.

LICENCE (la saison sportive de la randonnée pédestre va du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1)									
Obtention	Renouvellements								
Saison N	Saison N + 1	Saison N + 2	Saison N + 3 (renouvellement triennal)	Saison N + 4	Saison N + 5	Saison N + 6 (renouvellement triennal)	Saison N + 7	Saison N + 8	Saison N + 9 (renouvellement triennal)
Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical

Exemple : tous ceux qui ont renouvelé leur CM en septembre 2017 doivent fournir un nouveau CM pour la saison 2020-2021